

N° 36194

Le 26 février 2015

February 26, 2015

Coram : La juge en chef McLachlin et les
juges Wagner et Gascon

Coram: McLachlin C.J. and Wagner and
Gascon JJ.

ENTRE :

BETWEEN:

Gilles Patenaude

Gilles Patenaude

Demandeur

Applicant

- et -

- and -

Directeur des poursuites criminelles et
pénales et Procureure générale du Québec

Directeur des poursuites criminelles et
pénales and Attorney General of Quebec

Intimés

Respondents

JUGEMENT

JUDGMENT

La demande d'autorisation d'appel de
l'arrêt de la Cour d'appel du Québec
(Montréal), numéro 500-10-005734-148,
2014 QCCA 2138, daté du
19 novembre 2014, est rejetée.

The application for leave to appeal from the
judgment of the Court of Appeal of Quebec
(Montréal), Number 500-10-005734-148,
2014 QCCA 2138, dated
November 19, 2014, is dismissed.

J.C.C.

- 2 -

N° 36194

C.J.C.